

TAI CHI CHUAN

CONVENTION DE LA FORMATION À L'EXAMEN 1^{ER} DUAN DE TAI CHI CHUAN 2024-2025

Entre les soussignés :

1) Institut Hacène Ait Aider (IHAA), enregistré auprès de l'URSSAF Midi- Pyrénées
sous le numéro de déclaration d'activité

N° U31019228565.....

ET.....

2).....

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1/ OBJET DE LA CONVENTION :

- En exécution du présent contrat, IHAA s'engage à organiser la formation intitulée :
La formation à l'examen du premier degé en tai chi chuan

ARTICLE 2/ NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

- La formation entre dans la catégorie des actions de préparation à la vie professionnelle, d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances.

- Elle a pour objectif de préparer au métier d'enseignant en tai chi chuan

- Elle se déroule sur une période de trois ans, répartie sur trois cycles d'un an à raison de 50 heures par an. Le programme de la formation figure en annexe du présent contrat.

- À l'issue de la formation et après validation des acquis, un certificat sera délivré au stagiaire.

ARTICLE 3/ DURÉE DE LA CONVENTION

-La présente convention s'applique pendant la durée de la formation, soit du 1 septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025, la formation aura lieu à la salle omnisports 4, 4 avenue Julien Nouguier 31250 Revel pour les dates : 21 septembre 2024, 12 octobre 2024, 16 novembre 2024, 14 décembre 2024, 11 janvier 2025, 8 février 2025, 8 mars 2025, 12 avril 2025, 10 mai 2025, 21 juin 2025.

- Les moyens pédagogiques et techniques comprennent, les cours théoriques, le matériel nécessaire à la pratique, des vidéos au cas où les cours ne peuvent se dérouler en présentiel.

ARTICLE 4/ DÉLAI DE RÉTRACTATION

- À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

- Il doit informer l'institut IHAA par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne sera exigée au stagiaire

ARTICLE 5/ CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Le coût pédagogique de la formation est fixé à 700€/an.
- Aucune somme ne sera encaissée avant le délai de rétractation, après ce délai, un premier versement de 210€, non remboursable sera exigé. Cette somme n'exédant pas 30% du prix convenu.
- Le règlement du solde donnera lieu à l'échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation (10 chèques de 49€ correspondant aux 10 journées de formation par an. Ces chèques ne seront encaissés qu'après l'accomplissement de chaque stage.

ARTICLE 6/ ANNULATION RÉSILIATION DE LA CONVENTION

- L'institut se réserve le droit de modifier les dates de la formation.
- Dans le cas d'annulation pour des raisons d'effectif, les sommes versées par le stagiaire lui seront remboursées.
- En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les divers règlements effectués ne seront pas restitués. Toute formation commencée est due intégralement.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par force majeure dûment reconnue, le contrat de formation sera résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.
- Le directeur pédagogique se réserve le droit d'exclure un stagiaire présentant un comportement qu'il juge non adapté au groupe et/ou à ce type de formation.

ARTICLE 7.

- Le stagiaire s'engage à ne pas reproduire et à utiliser les documents fournis à d'autres fins que celui de sa propre formation.

Signature du stagiaire
précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Signature et nom
du directeur pédagogique

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024-2025

Nom Prénom.....

Adresse :
.....

Tel : Courriel :

VOS FORMATIONS INITIALES

Pratique du qi gong : non oui depuis combien de temps.....

Pratique du tai chi chuan : non oui depuis combien de temps.....

Connaissances énergétiques : non oui lesquelles.....

MODALITÉS DE PAIEMENTS

BA GUA ZHANG - XING YI CHUAN

Tarif formation: 700€/an
210€ à l'inscription et 10 chèques de 49€
libellés à l'ordre de Hacène Ait Aider
correspondant aux 10 journées
à remettre au début de la formation

Hacène Ait Aider
12 rue Joux Carrière 31540 St Julia
0683321386
hacene.aa@sfr.fr
www.hacene-aitaider.com

Certificat médical de moins de 3 mois obligatoire à remettre en début de formation

Fait à,.....le,

Signature,



Formateur. Hacène Ait Aider.

*Enseigne les arts martiaux internes et externes depuis 35 ans,
Qi gong, tai chi chuan, ba gua zhang et vo-vietnam.*

Il est diplômé de la FFK 5eme Duan, brevet de professeur, BEES

Membre de la commission des grades FFK

Élève de la 7eme génération de l'école de ba gua zhang style Cheng

Ting Hua, il a travaillé auprès des divers maîtres asiatiques et

Occidentaux, a séjourné en Chine auprès des maîtres de Wudang

Champion du monde à taiwan à l'épée style Chen, quatre fois

Champion d'Europe, en ba gua zhang et tai chi chuan, plusieurs fois

Champion de France. Il organise des stages nationaux et internationaux,

Donne des cours et fait des formations (qi gong, tai chi chuan, ba gua zhang)

Fait du coaching et accompagnement.

Praticien en médecine traditionnelle chinoise (acupuncture, pharmacopie, tuina)

DEA en médecine manuelle (massage thérapeutique).

Il s'investit dans la recherche et le développement des arts énergétiques

afin d'enrichir constamment son enseignement.